



Madame la ministre, Monsieur le directeur adjoint du cabinet, tout d'abord nous tenons à vous remercier pour le temps que vous nous consacrez.

A cette occasion, nous avons essayé de lister quelques sujets métiers et RH que nous souhaiterions porter à votre connaissance.

Le sujet crucial est pour nous celui des effectifs. Comment faire nos missions alors que le nombre d'agents pour les porter est en baisse constante depuis de nombreuses années. Rien qu'en ICPE, le rapport du sénat du 26 janvier 2022 recommande une augmentation de 200 ETP net d'ici 2027. A titre d'exemple en DREAL nous avons un nombre non négligeable de postes vacants sur ces missions, et certains depuis 2 ans voire plus, ce qui implique un report de charge, une dégradation du service, voire un abandon de missions, faute de recrutements. Le CGEDD demande lui aussi le renforcement de ses effectifs en services déconcentrés pour mener à bien ses missions.

Le transfert de compétence aux collectivités ou au privé voir la création d'agence n'est aucunement une solution à cette baisse d'effectif. Ce n'est qu'un transfert sec de missions sans renforcement des moyens.

La possibilité pour les collectivités de reprendre la gestion des routes et autoroute non concédées est encore un exemple du démantèlement possible des DREAL et des DIR. Nous ne voulons pas d'un État « stratège » ayant perdu ses capacités d'expertise.

L'évolution incessante et exponentielle de la réglementation, quelles que soient les missions, est une autre préoccupation quotidienne des agents. Comment ne pas se démobiliser quand la réglementation évolue plus vite que son assimilation.

La simplification tant attendue pour les tiers et les agents n'est pas au rendez-vous. A titre d'exemple je vous invite à découvrir la rubrique 1510 de la nomenclature des installations classées. Celle-ci est applicable aux entrepôts ou plutôt devrais-je dire aux installations pourvues d'une toiture dédiées au stockage de produit combustible. Pour comprendre son application, le ministère a été obligé de réaliser un guide qui continue à être mis à jour, de nombreux outils et formations pour les inspecteurs et des outils en ligne pour les exploitants.

La diminution ou la création de délai contraint ne permet pas aux agents et au service de réaliser un travail de qualité au regard des effectifs en constante diminution. Les changements de postures ne peuvent pas tout solutionner.

Le service après vente de certaines lois engendre pour certains services une obligation de priorisation voire d'abandon de mission.

Le manque de visibilité sur les missions et sur les moyens financiers accordés chaque année ne permet pas d'avoir une programmation et encore moins une planification pluri-annuelle. Il faut garder en tête que toute nouvelle loi engendre de nouveaux besoins. Et sans réflexion en amont sur ceux-ci ci, les services doivent encore et toujours prioriser et hiérarchiser leurs actions, voire tout simplement en abandonner.

Nous profitons de cet entretien pour évoquer les autres sujets qui tiennent à cœur aux agents et qui permettent à l'administration de fonctionner.

- Le RIFSEEP et son application rétroactive avec des cotations de postes non encore connues.

- Les LDG qui ont créé des flous artistiques dans les critères de mobilités et de promotions.
- Les circulaires au fil de l'eau qui, loin de créer de la mobilité, sont sources de manque de visibilité pour les agents et les services. Qui a bien pu imaginer qu'ouvrir des postes tous les 15 jours pouvait régler des problèmes de vacances de postes ?
- Des services en souffrance et victimes du syndrome de l'homme clé vont devenir notre quotidien.
- Les annonces gouvernementales sur l'augmentation du point d'indice créent de l'attente au niveau des agents, et si celle-ci n'est pas à la hauteur, elle sera source de frustration et donc de démobilisation supplémentaire.
- Le projet de réforme du système de rémunération dans la fonction publique est à nouveau une source d'interrogation et de crainte. Par qui et comment sera évaluée la performance professionnelle des agents ? Aux nombres de dossiers traité, à la complexité du dossier...

Nous prenons note de l'engagement de madame la ministre à ne pas bouleverser encore une fois l'organisation des services. Les agents ont besoin de stabilité et de visibilité. Et nous souhaitons toutefois attirer votre attention sur le traitement des agents qui ont fait les frais des précédentes réorganisations.

Vous l'aurez compris, vous avez en face de vous aujourd'hui majoritairement des agents issus du monde de l'instruction des dossiers d'autorisation environnementale unique. Aussi les points évoqués en votre présence, ne sont en aucun cas une photographie exhaustive des difficultés rencontrées par les agents de la DREAL.